



Déclaration d'ouverture de chantier

Ville de Saint Pierre

Vous devez utiliser ce formulaire pour :

Déclarer que vous avez commencé les travaux autorisés

Cadre réservé à la mairie :

La présente déclaration a été reçue à la mairie
Le :

Cachet de la mairie et signature du receveur

Désignation de l'autorisation :

Autorisation de construire n°
Date de délivrance de l'autorisation

Identité du déclarant :

Vous êtes un particulier:

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom:

Prénom:

Vous êtes une personne morale:

Dénomination:

Raison sociale:

N° de SIRET:

Catégorie juridique:

Représentant de la personne morale:

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom:

Prénom:

Coordonnées du déclarant :

Adresse:

Numéro:

Rue:

Localité:

Boîte postale:

Ouverture de chantier :

Je déclare le chantier ouvert depuis le:

Pour la totalité des travaux

Pour une tranche des travaux

*Veillez préciser quels sont les aménagements
ou constructions achevées*

Cachet de l'organisme chargé de la vérification :

L'implantation a été vérifiée

A

Le

L'agent chargé du contrôle :

Nom et signature de l'agent

Cadre réservé à la mairie :

La présente vérification a été reçue à la mairie

Le :

Cachet de la mairie et signature du receveur

La déclaration d'ouverture de chantier est adressée:

- Soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune,
- Soit déposée contre décharge à la mairie.

Informations : Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur non déclaré est passible de sanctions prévues par les articles L.362-3 et R.362-3 du Code du Travail. Au moment de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance dommage-ouvrages: à défaut, il encourt des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.

Dans un délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local au centre des impôts.